COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 **www.coe.int/congress** **congress.web@coe.int**

Réf. CG-PR 021 (2015)

Déclaration de Graz sur la mise en œuvre des droits de l'homme

Graz, 29 mai 2015 – Les représentants du Congrès du Conseil de l'Europe, en présence des décideurs locaux et régionaux de 25 pays, réunis à l'occasion du Forum international « Objectif : droits de l'homme » organisé les 28 et 29 mai 2015 à Graz, Autriche, ont adopté une déclaration sur la mise en œuvre des droits de l'homme.

La déclaration souligne l'importance de sensibiliser les pouvoirs locaux et régionaux à leur rôle en la matière et rappelle que les collectivités locales et régionales, par leur lien particulièrement étroit avec les citoyens, sont les mieux placées pour évaluer par elles-mêmes la situation des droits de l'homme.

Elle appelle les collectivités locales et régionales à sensibiliser les responsables politiques et les fonctionnaires et à s'attaquer aux causes premières de l'exclusion sociale, en instaurant une culture des droits de l'homme au sein de leur administration.

La déclaration invite les autorités nationales à soutenir les responsables politiques locaux et régionaux et à mettre en place des institutions et une approche coordonnée des droits de l'homme pour la conception des politiques à tous les niveaux de gouvernance.

Elle insiste également sur l'importance d'allouer des fonds suffisants aux collectivités locales et régionales et rappelle aux autorités nationales les conséquences que des réponses politiques insuffisantes à l'exclusion sociale peuvent avoir sur la radicalisation, laquelle a elle-même un effet sur la sécurité publique et les droits de l'homme des citoyens.

« Il est maintenant devenu indispensable de répondre aux menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en mettant en place la coopération entre les autorités de tous niveaux, en échangeant les pratiques d'excellence et en évaluant les résultats des actions mises en œuvre, en vue de poursuivre une stratégie commune destinée à améliorer l'inclusion et à faire des droits de l'homme une réalité dans les villes et régions d'Europe », ont conclu les représentants du Congrès dans leur déclaration.

Texte de la déclaration
Dossier du Forum « Objectif : Droits de l'homme »

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)